

SERVICES
TECHNIQUES

._._._.

ADMINISTRATIF

._._._.

ST/JZ/JDA/EL/SD

Domaine :
VOIRIE / OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Département de
SEINE-ET-MARNE

._._._.

Canton de
PONTAULT-COMBAULT

._._._.

Commune de
ROISSY-EN-BRIE

ARRETE DU MAIRE N°031/26

Objet : Réglementation sur le stationnement d'un véhicule dans le cadre des activités menées par la plateforme des Métiers de l'Autonomie (PDMA), sur un emplacement dédié aux Food-trucks à la gare de Roissy-en-Brie, le jeudi 07 mai 2026 de 9h00 à 18h00.

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2213-1 à L 2213- 6,

VU le nouveau Code de la Route et notamment les articles R411-8 et R417-1 à R417-13,

CONSIDERANT la demande d'autorisation du service de la Jeunesse et des Sports de la commune, pour l'installation d'un véhicule dans le cadre des activités organisées par la plateforme des Métiers de l'Autonomie sur un emplacement dédié aux Food trucks à la gare de Roissy-en-Brie, le jeudi 07 mai 2026 de 09h00 à 18h00.

A R R E T E

Article 1 : Le service de la Jeunesse et des Sports de la commune est autorisé à mettre en place un véhicule dans le cadre des activités de la plateforme des Métiers de l'Autonomie (PDMA), sur un emplacement dédié aux Food trucks à la gare de Roissy-en-Brie, le jeudi 07 mai 2026 de 09h00 à 18h00.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Article 3 : MM. et Mme - Le Maire de Roissy-en-Brie,
- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Le Chef de Service de la Police Municipale de Roissy-en-Brie,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire,
Le 1er Adjoint délégué en charge de l'urbanisme,
de l'environnement, des grands projets, des
travaux et des quartiers


Jonathan ZERDOUN